



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **4 mars 2019**

Décision n° **CP-2019-2914**

commune (s) :

objet : Achat de consommables et matériels de laboratoire pour le fonctionnement du laboratoire de la direction eau et déchets et des autres directions de la direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 février 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 5 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mmes Belaziz, Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mmes Laurent (pouvoir à M. Desbos), Vessiller, Panassier, MM. Jacquet (pouvoir à M. Claisse), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Barge, Calvel.

Commission permanente du 4 mars 2019**Décision n° CP-2019-2914**

objet : **Achat de consommables et matériels de laboratoire pour le fonctionnement du laboratoire de la direction eau et déchets et des autres directions de la direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 19 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Présentation de la consultation**1° - Objet de la consultation**

La prestation concerne l'achat et la livraison de fournitures, à savoir : consommables et matériels de laboratoire, pour le laboratoire de la direction eau et déchets, le laboratoire de la voirie, l'usine d'incinération de Gerland et les magasins des stations de traitement des eaux situés à Villeurbanne et à Pierre Bénite.

2° - Forme du marché

Le présent marché public fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande passé avec un seul opérateur économique, au sens des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

3° - Choix de la procédure

La Métropole de Lyon agit en qualité de pouvoir adjudicateur.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33 et 66 à 68 du décret susvisé.

4° - Engagements de commande

L'accord-cadre comporte un engagement de commande minimum de 70 000 € HT, soit 84 000 € TTC et maximum de 280 000 € HT, soit 336 000 € TTC, pour la durée ferme de l'accord-cadre. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction.

5° - Attribution du marché

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de la séance du 21 décembre 2018, a choisi l'offre de l'entreprise SODIPRO, pour un montant minimum de 70 000 € HT et maximum de 280 000 € HT sur la durée ferme de 4 ans.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commandes de fournitures ayant pour objet l'achat de consommables et matériels de laboratoire pour le fonctionnement du laboratoire de la direction eau et déchets et des autres directions de la direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie et tous les actes y afférents, avec l'entreprise SODIPRO, pour un montant minimum de 70 000 € HT et maximum de 280 000 € HT sur la durée ferme de 4 ans.

2° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 à 2023 - chapitre 011 sur diverses opérations et les dépenses d'exploitation au budget annexe de l'assainissement - exercices 2019 à 2023 - chapitre 011 sur l'opération n° 2P19O2182.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 mars 2019.